



N° de résolution  
ou annotation

12 septembre 2024

**Province de Québec**  
**Municipalité du canton de Saint-Godefroi**  
**MRC de Bonaventure**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue au Bureau Municipal de Saint-Godefroi ce douzième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures :

Sont présent(e)s : Johanne Horth  
Georges Chapados  
France Grenier  
Laurette Grenier  
Sylvie Lecourtois  
Nancy Huard

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de permis de gestion spécifique aux castors et Capture des castors
4. Modification de la résolution numéro 2024-184 – Fête d'halloween - 31 octobre 2024
5. Demande d'un contribuable pour la location d'un conteneur par la municipalité pour charger ses cages à homard au Bac du 2<sup>e</sup> rang
6. Composition du Conseil Municipal
7. Paiement des factures numéro 051618 de 2 759,40 \$ et numéro 051622 de 2 989,25 \$
8. Période de questions
9. Clôture et levée de la séance

2024-197



2024-198

N° de résolution  
ou annotation

**DEMANDE DE PERMIS DE GESTION SPÉCIFIQUE AUX  
CASTORS ET CAPTURE DES CASTORS**

ATTENDU qu'une demande de permis de gestion spécifique soit nécessaire afin de capturer les castors dans la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité fasse une demande permis de gestion spécifique aux castors et mandate M. Ghislain Larocque pour la capture des castors à deux (3) endroits de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi et autorise le paiement à M. Ghislain Larocque pour la capture des castors comme suit :

**Capture de castors**

65,00 \$ chacun

2024-199

**MOTIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-184 -  
FÊTE D'HALLOWEEN – 31 OCTOBRE 2024**

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi organise une fête d'Halloween le 31 octobre 2024;

ATTENDU que le Restaurant Contre Vents et Marées inc. désire s'unir avec la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi afin d'organiser cet événement sur le terrain du restaurant;

ATTENDU qu'aucun budget n'est attribué pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité s'unie avec Restaurant Contre Vents et Marées inc. pour l'organisation de fête d'Halloween le 31 octobre 2024.

QUE les membres du conseil, le maire ainsi que la directrice générale contribuent personnellement à l'achat de friandises pour un montant total de 125,00 \$ pour la fête d'Halloween du 31 octobre 2024.

2024-200

**DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE AFIN QUE LA  
MUNICIPALITÉ FAIT LA LOCATION D'UN CONTENEUR  
POUR CHARGER SES CAGES À HOMARD AU BAC DU 2<sup>E</sup>  
RANG**

ATTENDU qu'un contribuable a fait la demande afin que la municipalité fasse la location d'un conteneur pour qu'il puisse y charger ses cages à homard au Bac du 2<sup>e</sup> rang;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

**QUE la municipalité refuse la demande** de ce contribuable afin que la municipalité fasse la location d'un conteneur pour qu'il puisse y charger ses cages à homard au bac du 2<sup>e</sup> rang. Il est chargé lui-même de retirer ses cages à homard au bac du 2<sup>e</sup> rang à ses frais.



2024-201 resolution  
ou annotation

2024-202

**PAIEMENT DES FACTURES NUMÉRO 05168 DE 2 759,40 \$ ET  
NUMÉRO 051622 DE 2 989,35 \$ POUR LE NIVELLAGE DES  
ROUTES**

ATTENDU que la directrice générale présente les factures à payer numéro 051618 de 2 759,40 \$ et numéro 051622 de 2 989,35 \$;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier  
APPUYÉ PAR Georges Chapados  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

**QUE la municipalité refuse le paiement des factures numéro 051618  
de 2 759,40 \$ et numéro 051622 de 2 989,35 \$ pour le motif suivant :**

- Travaux pas bien effectués.

**PERIODE DE QUESTIONS**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents  
QUE cette séance ordinaire soit levée à 18h38.

« Je, Gérard Litalien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
Gérard Litalien  
Maire

  
Lumina Horth  
Directrice générale et greffière-trésorière